

Techniques et enseignements des activités de Pilates

RS5219 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/06/2020
Date d'échéance	30/06/2023

Certificateur(s)

CTRE REG ACTION FORMATION SPORT SANTE · SIRET : 52037450500037

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAP'FORMATIONS SPORT	85254646400011	Former
EVYSPORT - FRUGIER FITNESS SCHOOL	43466474400035	Former
EVYSPORT -FRUGIER FITNESS SCHOOL	43466474400043	Former
FIT UNIVERSITY	89214517800018	Former
LEADERFIT'	42327756500077	Former
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB OMNISPORT	38820857100025	Former
PILATES & CORE	51064658100056	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification " Techniques et Enseignement du Pilates" permet d'attester des compétences et connaissances acquises nécessaires à l'enseignement des activités Pilates.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité associées à l'enseignement des activités du PILATES afin d'assurer l'intégrité physique de ses pratiquants et la sécurisation de l'espace de pratique

Agir dans la limite des prérogatives pédagogiques du certificat de compétences afin d'encadrer en responsabilité vis-à-vis de son public et des tiers

Préparer un échauffement adapté et un retour au calme dans sa séance en vue de favoriser l'entrée puis la sortie de l'activité

Assurer la prise en charge du public en respectant et mobilisant les principes techniques et pédagogiques associés aux activités PILATES

Préparer et concevoir des séances structurées et adaptées à son public afin de proposer des enchaînements fluides et progressif en maîtrisant et appliquant les principes méthodologiques associés à la discipline

Maîtriser les techniques (exercices / postures et enchaînement) PILATES nécessaires à l'encadrement et la mise en œuvre des exercices avec et sans petit matériel

Maîtriser les consignes associées (placement, exécution, respiration, sensation et focalisation...) avec et sans petit

matériel

Maîtriser le vocabulaire nécessaire à l'encadrement et la mise en œuvre des exercices afin de favoriser la compréhension

Partir de l'observation du public encadré pour réguler les situations, en vue de proposer des adaptations (matériel ou d'aide)

Concourir au maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être du public

Prévenir des pathologies liées à la sédentarité ou aux pathologies professionnelles

Maîtriser les options et évolutions en vue d'augmenter ou de diminuer la difficulté des exercices PILATES avec et sans petit matériel.

Maîtriser l'utilisation du petit matériel associés aux activités PILATES, nécessaires à la mise en œuvre des exercices

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du certificat de compétence en Techniques et Enseignement du Pilates exerce son activité dans le respect des réglementations de l'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportive définies à l'annexe II-1 du code du sport. La liste des qualifications ouvrant droit à rémunération est arrêtée par le ministre chargé des sports et reprise à l'annexe II-1 du code du sport et comporte pour chacune d'elles les conditions d'exercice. Le cadre réglementaire est défini dans le Code du sport aux articles suivant : Article L212-1 à L212-8/ Article L212-9 et 10/Article L212-11 et 12/Article L212-13 et 14

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une des qualifications arrêtées par le ministre chargé des sports et reprises à l'annexe II-1 du code du sport, ouvrant droit à rémunération et conforme aux conditions d'exercice.

Etre reconnu personnel de santé (compétences mobilisées dans l'exercice de leur fonction-sans prérogatives d'encadrement contre rémunération)

Etre titulaire d'un diplôme d'Etat de Professeur de danse

(DE/CA) délivré par le Ministère de la Culture (compétences mobilisées dans l'exercice de leur fonction)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux membres dont un professionnel du domaine d'activité

Base légale

Date de décision	30/06/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/06/2023

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5219/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	464
Parcours menés à terme	502

Taux d'achèvement	108 %
Période	02/2022 – 07/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	724
Montant total engagé	1 422 496 €
Coût moyen par dossier	1 965 €
Durée moyenne	64 h
Période	09/2020 – 06/2023
France compétences	88 %
Reste à charge titulaire	10 %
France Travail	1 %
Régions	0 %
État	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.